

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT-CYR-SUR-MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024- 04 - 27

Séance du 9 avril 2024

Diffusée en direct sur la chaine youtube  
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

\*\*\*\*\*

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33  
Présents : 27  
Représentés : 5  
Absent excusé : 1

L'an deux mille vingt quatre, le neuf avril,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER  
réuni à l'Espace Provence sur la convocation et sous la présidence de  
Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents :** Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
**Adjoints :** Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, Messieurs  
CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

**TERRITOIRE D'ENERGIE  
VAR**

**SYMIELEC**

**ADHESION DE LA COMMUNE  
DU PLAN D'AUPS A LA  
COMPETENCE N°7  
ET**

**ADHESION DE LA COMMUNE  
DES ARCS SUR ARGENS A LA  
COMPETENCE N° 8**

**AU PROFIT DU SYNDICAT**

**Conseillers Municipaux :** Mesdames CIDALE Amandine, GENEVOIS  
Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, LARLET-LOIR Evelyne,  
MONTLAUR Ambre, ORSINI Christine, SZOHR Evelyne, Messieurs  
AÏSA Olivier, BAIXE Bruno, GUEGUEN Yannick, HOCQUET  
Dominique, LEPACHELET Jacques, OLIVIER Dominique, PAMELLE  
Yohann, PEYRARD Christian, STOPPOLANI Gilles, VALENTIN Jean-  
Michel.

**Etaient représentés :**

**Adjointe :** Madame VANPEE Michèle (procuration à Madame Sabine  
GIACALONE)

**Conseillers Municipaux :** Mesdames MANOUKIAN Astrid (procuration  
à Madame Cynthia GROC), NEVIERE-MAESTRONI Mireille  
(procuration à Monsieur Dominique HOCQUET), Messieurs MAUBE  
Yvan (procuration à Monsieur Gilles STOPPOLANI), ROCHE Jean-  
Paul (procuration à Monsieur Christian PEYRARD).

**Etait absente excusée :**

**Conseillère Municipale :** Madame ROCHE-SANNA Corinne

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire  
de séance.

Rapporteur : Monsieur PEYRARD

Vu la délibération du 13 novembre 2023 de la Commune des Arcs sur Argens pour adhérer à la compétence n° 8 « Maintenance des réseaux d'éclairage public » au profit de Territoire d'Energie Var – Symielec (TE83 Symielec),

Vu la délibération du 13 décembre 2023 de la Commune du Plan d'Aups pour adhérer à la compétence n° 7 « Réseau de prise de charge pour véhicules électriques » au profit de Territoire d'Energie Var – Symielec (TE83 Symielec),

Vu la délibération de TE83 Symielec en date du 20 février 2024 actant l'adhésion de la Commune du Plan d'Aups à la compétence n° 7 « Réseau de prise de charge pour véhicules électriques » ainsi que l'adhésion de la Commune des Arcs sur Argens à la compétence n° 8 « Maintenance des réseaux d'éclairage public » au profit de TE83 Symielec,

Considérant que, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ces adhésions de compétence,

Il est précisé que cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Emet un avis favorable à l'adhésion de la Commune du Plan d'Aups à la compétence n° 7 « Réseau de prise de charge pour véhicules électriques » et à l'adhésion de la Commune des Arcs sur Argens à la compétence optionnelle n° 8 « Maintenance des réseaux d'éclairage public » au profit de Territoire d'Energie Var - Symielec,

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de Territoire d'Energie Var - Symielec.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Le Secrétaire de Séance

Philippe BARTHELEMY

Yannick GUEGUEN